



PREFECTURE DE LA SAVOIE

Cabinet du Préfet  
Direction Départementale  
de la Protection Civile

**ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT  
DU COMITE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)  
de l'Entrepôt pétrolier de CHAMBERY**

**LE PREFET DE LA SAVOIE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2007 portant création du CLIC de l'Entrepôt Pétrolier de CHAMBERY modifié le 10 décembre 2007 et le 13 mai 2008 ;

Vu les conclusions de la réunion d'installation du CLIC tenue le 2 juin 2008,

Sur proposition du comité local d'information et de concertation d'EPC ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Michel RAVIER, maire de CHIGNIN, membre du collège « collectivités territoriales » est nommé président du comité local d'information et de concertation de l'Entrepôt pétrolier de CHAMBERY à CHIGNIN.

**Article 2 :**

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement – groupe de subdivisions des deux Savoie sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est notifié aux membres du CLIC, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et fait l'objet d'un affichage en mairies de CHIGNIN, LES MARCHES, MYANS, et ST JEOIRE PRIEURE pendant un mois.

Chambéry, 25 JUIL. 2008

  
Rémi THUJAU